

Relevé des échanges

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Mardi
19 mai 2020
11 heures

Relevé des échanges n° 9

Réunion en visioconférence :

– Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***

La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le mardi 19 mai 2020, à 11 heures, en visioconférence.

Dans le cadre des travaux de la commission et des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19, elle procède à l'audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ⁽¹⁾.

M. Bruno Studer, président. Nous poursuivons nos auditions sur les conséquences de la crise sanitaire. Il nous a semblé utile d'échanger avec Mme la ministre de l'enseignement supérieur sur l'évolution des travaux de recherche consacrés au virus et sur les nombreuses interrogations qui demeurent au sujet de l'enseignement supérieur.

J'aurai en ce qui me concerne deux questions spécifiques.

L'arrêté et le décret du 3 avril portant sur la certification en langue anglaise sont-ils conformes aux articles 10 et 15 du traité d'Aix-la Chapelle ? Pourquoi les langues de nos voisins immédiats ne bénéficient-elles pas d'un tel dispositif ?

Ne faudrait-il pas revenir sur l'indexation des droits d'inscription sur l'inflation prévue par l'arrêté du 19 avril 2019 ?

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Mes pensées vont aux membres de cette commission, aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale et aux collaborateurs qui ont été frappés par le covid-19. Je me réjouis que le travail parlementaire se poursuive et que mon ministère soit alimenté par les informations que vous faites remonter du terrain. Mes pensées vont aussi aux étudiants, dont la crise a accentué la précarité mais aussi révélé l'engagement et l'esprit de solidarité. Mes pensées vont enfin aux membres de la communauté de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dont je salue la mobilisation remarquable en vue d'assurer la continuité de l'enseignement et de la recherche et venir en aide aux étudiants.

Mon ministère a pu ainsi se consacrer à trois priorités : soutenir l'effort de la recherche contre le covid-19 ; garantir la continuité pédagogique et la qualité des diplômés ; amplifier les leviers d'aide en faveur des étudiants.

Fort de l'excellence française en virologie et en infectiologie, la recherche est montée au front dès janvier. Le 29 janvier, première en Europe, l'Institut Pasteur a séquencé le génome complet du SARS-CoV-2. Plus d'une centaine d'équipes de recherche sont mobilisées pour mieux comprendre le virus, ses modes de transmission et identifier ses points faibles, en particulier au sein du consortium REACTing piloté par l'INSERM. Nous pouvons compter sur la grande capacité d'adaptation des chercheurs et l'apport primordial de la collaboration entre public et privé – grands groupes pharmaceutiques, entreprises de biotechnologies.

Dès février, une vingtaine de projets de recherche ont été financés dans le cadre de REACTing. Un fonds d'urgence consacré à la lutte contre le covid-19, doté de 50 millions d'euros, est venu s'ajouter aux 8 millions initialement débloqués. Les chercheurs français

(1) http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9068051_5ec39e576935b.commission-des-affaires-culturelles--mme-frederique-vidal-ministre-de-l-enseignement-superieur-de-19-mai-2020

travailleront en lien étroit avec les équipes d'autres pays d'Europe, avec notamment les financements de l'appel à projets lancé par la Commission européenne.

La découverte de nouvelles molécules antivirales prenant du temps, les recherches se focalisent sur la réorientation de traitements existants. Les essais cliniques s'insèrent dans le dispositif Discovery, auxquels participent d'autres pays européens, en coordination avec l'essai international Solidarity. Pour lutter contre les réactions immunitaires excessives provoquées par le covid-19, les chercheurs travaillent aussi sur les anticorps mononucléaux dans un essai clinique spécifique, CORIMUNO-19.

Discovery a donné des premiers résultats – aucune molécule n'a donné de signal de toxicité ou de signal d'efficacité suffisante ou insuffisante – qui permettent une adaptation des stratégies en temps réel. Pour des raisons réglementaires, certains pays européens commencent seulement à nous rejoindre.

D'autres projets portent sur les modes de transmission de l'animal à l'homme et au sein des populations, et les chercheurs en sciences sociales se penchent sur la diffusion territoriale du virus ou la propagation de fausses informations.

Les organismes de recherche et les universités jouent tous leur rôle au sein de REACTing, je pense en particulier à la contribution remarquable de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) au développement de l'application StopCovid.

La recherche privée et publique est très fortement mobilisée dans la course mondiale au vaccin, dont nous souhaitons faire un bien commun. Un essai passera en phase 1 dans les prochaines semaines en vue d'un développement au premier semestre 2021. Dix-huit études explorant diverses formes devraient être lancées dans les prochains mois.

Cette crise a montré la nécessité de renforcer le lien entre la science et la société. Pour porter notre ambition pour la recherche, le Président de la République a annoncé le 19 mars un effort de 25 milliards sur dix ans avec une consolidation de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » de plus de 5 milliards. Dès 2021, 400 millions supplémentaires seront inscrits et 800 millions sont prévus en 2022. Cet accroissement sans précédent s'accompagnera d'un plan de revalorisation des personnels qui font vivre la recherche et l'enseignement supérieur. Une prime exceptionnelle viendra récompenser celles et ceux qui ont bravé le risque épidémique dans les établissements universitaires, les laboratoires et les CROUS.

Deuxième priorité : assurer la continuité pédagogique.

Dès le 13 février, nous avons travaillé avec les conférences d'établissement, les syndicats, les organisations représentatives du personnel et les organisations étudiantes pour trouver des solutions pour la poursuite des études à distance. Les établissements ont mobilisé leurs environnements numériques de travail (ENT) afin de permettre aux enseignants de diffuser cours et contenus écrits et de garder un lien étroit avec les étudiants. Nous avons mis à leur disposition la plateforme Fun MOOC. La bascule du présentiel au distanciel s'est bien opérée. Universités et écoles ont veillé à maintenir les grandes articulations du calendrier universitaire et à doter les étudiants des outils informatiques qui leur manquaient.

Les ordonnances ont modifié les modalités de contrôle des connaissances pour permettre la mise en place d'examens en ligne et d'évaluations sur la base du contrôle continu, ainsi que la neutralisation des notes de stages et le report des stages.

J'ai choisi de ne pas bousculer le calendrier de Parcoursup, dispositif totalement dématérialisé qui a fait la preuve de son efficacité et de sa robustesse. Les dossiers retardataires ont été traités avec bienveillance.

Pour les concours et examens nationaux nécessitant la présence des candidats, un comité de pilotage a travaillé aux modalités de report, que les établissements sont chargés de notifier aux étudiants. Les concours de la première année commune aux études de santé démarreront la troisième semaine de juin, les concours post-classes préparatoires aux grandes écoles se dérouleront entre le 20 juin et le 7 août. Cela nous permettra de préserver le prochain calendrier universitaire. Le protocole sanitaire a été validé par le ministère de la santé et les masques sont en cours de livraison.

Notre troisième priorité est de protéger les étudiants qui subissent les conséquences sociales et économiques de l'épidémie.

Après les annonces du Président de la République le 12 mars, nous avons offert aux étudiants la possibilité de se confiner au sein des résidences universitaires où ils sont encore 62 000 à habiter. Un décret a précisé les modalités du suivi sanitaire effectué par les services de santé des universités. Les organisations étudiantes et les étudiants en médecine ont aussi été mobilisés à cette fin. Quelques centaines de cas ont été recensés mais aucun *cluster*. Un soin particulier a été apporté à la prévention des risques psycho-sociaux liés à l'isolement.

À cela s'ajoutent des mesures sociales. Les étudiants salariés ont pu bénéficier du chômage partiel et ceux qui sont autoentrepreneurs ont été éligibles au dispositif de soutien. Les contrats des attachés temporaires ont été maintenus ainsi que leurs paies et 222 millions ont été versés sans retard pour avril aux 750 000 bénéficiaires de bourses sur critères sociaux.

Avec les conférences d'établissement, nous nous sommes accordés pour allouer le produit de la Contribution de vie étudiante et de campus au versement d'aides sociales aux étudiants les plus fragiles, boursiers ou non, principalement pour des achats électroniques ou alimentaires. 10 millions ont été redéployés à destination des aides d'urgence des CROUS, qui ont également distribué des cartes d'achats électroniques. L'aide pour les loyers a été le deuxième poste de demande. Les assistantes sociales ont accompagné plus de 44 000 étudiants pendant le confinement.

Le dernier palier de ce dispositif est une aide de 200 euros destinée à l'ensemble des étudiants qui auraient perdu leur gratification de stage ou un emploi, ouverte aux boursiers comme aux non-boursiers et aux étudiants ultra-marins isolés dans l'Hexagone. Les plus de 20 000 demandes enregistrées les quatre premiers jours montrent que les besoins étaient forts.

De très nombreux doctorants ont dû interrompre ou retarder leurs travaux mais les contrats de vacataires et les autres contrats doctoraux ont été maintenus. L'État et les régions accorderont les financements nécessaires.

Pour répondre au président Studer, s'agissant de la rentrée universitaire, nous dérogerons à la règle de l'indexation des droits d'inscription sur l'inflation et veillerons à ce qu'ils n'augmentent pas.

Le ministère s'est effectivement engagé à prendre en charge la certification en langue anglaise des étudiants mais cela ne nous empêche pas de travailler à la certification d'autres langues, notre système CLES – certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur – étant insuffisamment reconnu.

M. Pierre Henriet. Tous les acteurs de l'enseignement supérieur ont su faire face à la crise mais la situation des étudiants est de plus en plus précaire, certains dispositifs d'aide étant méconnus et les conditions d'octroi peu lisibles.

Une modernisation du fonctionnement de certaines filières permettrait aux publics éloignés de l'enseignement supérieur d'accéder à des formations de qualité.

Que pensez-vous du grand plan de rénovation des infrastructures universitaires que tous les représentants des établissements appellent de leurs vœux, notamment pour garantir la sécurité sanitaire des étudiants ?

M. Philippe Berta. Comment envisagez-vous la rentrée universitaire de septembre dans ce contexte sanitaire ?

La création d'une grande agence consacrée à l'infectiologie ne pourrait-elle pas être préfigurée à partir de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) ?

Nous ne disposons d'aucun antiviral *made in France*. Sans doute faudrait-il repenser l'ensemble de la chaîne de valorisation, depuis notre recherche fondamentale jusqu'aux essais cliniques.

Mme Marie-George Buffet. Afin de lutter contre la précarité, que pensez-vous de ma proposition de résolution visant à instaurer un revenu étudiant de base ou de l'idée des organisations étudiantes d'un « RSA Jeunes » ?

Mme Virginie Duby-Muller. Il est urgent d'anticiper les conséquences d'une situation où de nombreux jeunes ont du mal à trouver des contrats d'apprentissage.

S'agissant de la rentrée de septembre, comment soutenir les universités et les étudiants dans le cadre de l'organisation hybride, entre présentiel et numérique, qui a été annoncée ?

Un plan numérique est nécessaire afin de proposer des interfaces sérieuses entre cours et évaluations et d'éviter la fraude.

Quid du ticket-restaurant étudiant que vous avez annoncé ?

Mme Josette Manin. Deux enjeux sont importants : la formation et l'équipement des enseignants et des étudiants ; les contraintes pénalisant les étudiants ultramarins et étrangers.

La recherche publique française souffre d'un manque d'investissement massif : le plan d'urgence de 50 millions d'euros n'est pas à la hauteur, les effectifs de chercheurs et de professeurs praticiens hospitaliers diminuent. Quel soutien public d'envergure envisagez-vous ?

Mme Béatrice Descamps. face à l'aggravation de la précarité étudiante, est-il envisageable de maintenir le versement des bourses pendant l'été, de geler les loyers pour les étudiants nécessiteux et de prolonger les dispositifs d'exception pour l'accès aux soins ?

Certaines universités craignent la fermeture de certaines filières si les étudiants étrangers ne peuvent s'inscrire ou commencer l'année, en particulier dans le Nord.

M. Bertrand Panher. Les inégalités pour accéder à l'enseignement supérieur ont explosé et les étudiants sont de plus en plus pauvres. La prime unique de 200 euros est très insuffisante : il faut verser des aides plus importantes et élargir les critères d'attribution.

Pourquoi toutes les universités n'ont-elles pas généralisé, par exemple, la possibilité d'envoyer les devoirs par La Poste, en particulier pour les étudiants vivant en milieu rural et issus de familles défavorisées ?

M. Michel Larive. Un grand nombre d'étudiants est dans une situation précaire et l'aide de 200 euros est largement insuffisante.

Que pensez-vous des propositions du groupe La France insoumise visant à prolonger le versement des bourses pendant l'été et à geler le paiement des loyers pour les étudiants vivant en cité universitaire ?

Mme la ministre. Nous envoyons régulièrement des mails aux étudiants afin de les informer des aides existantes, la non-utilisation s'expliquant par leur nombre et leur complexité.

L'expérimentation des Campus connectés, à laquelle 25 millions d'euros supplémentaires sont consacrés, participe de la modernisation des enseignements. D'ici la fin du quinquennat, nous visons une centaine de labellisations et cinq fois plus d'ici trois ou quatre ans.

Nous ferons des propositions en matière de rénovation et de réhabilitation des structures universitaires dans les semaines à venir.

J'ai demandé aux établissements de réfléchir à la rentrée, notamment à la pérennisation de la pédagogie de la classe inversée et des travaux en petits groupes. Offrir des formations à distance permettra de régler les problèmes des étudiants internationaux.

Les compétences de l'ANRS ont été élargies et il est en effet possible qu'elle joue un rôle dans le domaine plus général des maladies infectieuses. Nous y travaillerons plus sereinement après la crise et nous aurons l'occasion de présenter un projet ambitieux.

Concernant les anti-viraux, nous sommes un des rares pays à disposer d'un système de veille épidémiologique avec le consortium REACTing – c'est pourquoi nous avons pu financer très rapidement les premiers programmes de recherche sur le covid-19.

L'Europe devra effectivement réfléchir à sa souveraineté en matière d'approvisionnements moléculaires.

Concernant la précarité étudiante, nous travaillons avec les associations étudiantes à une aide globale d'autonomie. Il convient d'abord d'identifier l'ensemble des aides existantes – soit au total 5,2 milliards d'euros chaque année – et de proposer un guichet unique. Au-delà,

je souhaite que les établissements universitaires puissent proposer des emplois étudiants. Nous ferons des propositions assez rapidement.

Nous œuvrons à mobiliser les entreprises afin que le nombre de contrats de professionnalisation et d'apprentissage ne s'effondre pas.

S'agissant de l'évaluation, je rappelle que c'est le ministère qui certifie la qualité d'un diplôme national et que l'organisation des examens relève de la responsabilité des universités lesquelles, dans leur immense majorité, ont travaillé à partir du contrôle continu. Dans certaines disciplines, où seuls des examens à distance ont été jugés possibles, les sujets proposés étaient principalement axés sur la réflexion. Aux quelques étudiants qui se sont vantés d'avoir triché, je dis que la finalité n'est pas le diplôme en soi mais les compétences et l'insertion dans la vie professionnelle.

Nous n'avons pas de politique globale de distribution des tickets restaurants, mais les établissements peuvent proposer des cartes d'achats alimentaires ou des tickets restaurants pour l'alimentation et les produits de première nécessité.

Si la majorité des enseignants et des étudiants sont équipés en informatique, nous avons néanmoins consacré plusieurs centaines de milliers d'euros à en faciliter l'achat. La vraie question est l'usage des outils numériques : jamais ils ne remplaceront un enseignant. L'enseignement ne consiste pas seulement dans la transmission de connaissances mais s'appuie sur l'environnement que crée le professeur pour faciliter l'acquisition des connaissances. Les cours en ligne ne restituent pas cette dimension humaine et il faut repenser la façon dont construit un cours destiné à l'enseignement à distance. Nous avons besoin de davantage d'ingénieurs d'innovation pédagogique, tels qu'en forment de nombreuses universités.

Sensibles aux difficultés spécifiques rencontrées par les étudiants ultramarins, nous travaillons avec les responsables locaux à l'installation de campus connectés.

Les sommes dégagées sont suffisantes pour financer tous les projets de recherche sur le covid-19. Une enveloppe d'1,5 milliard d'euros a été prévue en loi de finances rectificative pour couvrir, en fin de gestion 2020, le surcroît de besoins. La recherche est une priorité : son budget passera de 15 à 20 milliards d'euros sur les dix prochaines années, le Président de la République ayant souhaité qu'1 milliard soit consacré à la recherche en santé globale.

Nous étudions la prorogation des dispositifs d'aide sociale aux étudiants pendant l'été. Si le tourisme reprend, nous souhaitons que les étudiants puissent accéder à des jobs d'été.

Les jeunes n'ont pas nécessairement conscience que se soigner aujourd'hui peut leur éviter des problèmes de santé plus tard. Beaucoup négligent les soins de base, et nous avons à mener un important travail de prévention.

Toutes les mesures que je prends depuis mon entrée en fonction ont pour but de faciliter l'accès de tous les lycéens à l'enseignement supérieur, le but n'étant pas d'obtenir une carte d'étudiant mais de réussir ses études et d'obtenir un diplôme, ce qui nécessite parfois un accompagnement.

La période particulière ne doit pas nous pousser aux renoncements. Nous devons en tirer des leçons, notamment en matière de formation connectée ou d'enseignement de

proximité – je pense à tous les étudiants pour qui un déménagement constitue un obstacle financier ou psychologique.

J'ai bien entendu vos demandes d'aides supplémentaires, mais nos ressources ne sont pas inépuisables. Nous avons déjà injecté dans la vie étudiante 160 millions d'aides directes, qui s'ajoutent aux autres mesures dont peuvent bénéficier les étudiants. Nous nous efforçons de répondre au mieux à leurs besoins, et il est très injuste pour les personnels des CROUS et de l'enseignement supérieur de dire que nous avons abandonné les étudiants, alors que, comme les étudiants ambassadeurs, il se sont mobilisés avec beaucoup de cœur, en particulier pour rapatrier de l'étranger ceux dont les campus avaient purement et simplement fermé.

Mme Florence Granjus. Quelle leçon votre ministère tirera-t-il de cette crise sanitaire pour le pilotage du budget de la recherche ? Comment entendez-vous sécuriser la hausse des crédits et qu'ils soient exclusivement consacrés à la recherche ?

M. Frédéric Reiss. Des étudiants ont intégré des équipes soignantes auprès de patients ; ils ont reçu pour cela une gratification de 40 euros par semaine. Ne méritent-ils pas une véritable prime pour les risques qu'ils ont pris ? Un bilan a-t-il été dressé des conséquences de la crise sur la précarité des étudiants ? Un plan de relance est-il prévu pour la rénovation et la mise aux normes écologiques des bâtiments ?

M. Bruno Fuchs. Le décret du 3 avril sur la certification en langue anglaise est un contresens par rapport aux engagements du Gouvernement en matière d'enseignement des langues. Il est particulièrement malvenu de privilégier l'anglais dans un contexte marqué par le Brexit et un an après le traité d'Aix-la-Chapelle. Ne faudrait-il pas élargir ce décret aux autres langues européennes ?

Mme Sylvie Tolmont. La crise sanitaire a accentué la grande précarité d'un quart des étudiants, qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'aide annoncée est tardive, restrictive dans ses conditions d'octroi et mal calibrée : 200 euros ne représentent même pas la moitié de la rémunération légale la plus basse pour un stagiaire. Il faut revenir également sur l'augmentation des frais d'inscription, vécue comme une provocation.

La crise va en outre accentuer les difficultés d'insertion des jeunes diplômés, qui souffrent déjà des réformes injustes de votre Gouvernement. Quel accompagnement social envisagez-vous pour améliorer la condition étudiante ? Quelle est votre position sur la garantie Jeune Diplômé et la création d'un revenu de solidarité pour les étudiants ?

Mme Anne-Christine Lang. Le Conseil constitutionnel a exigé que soient rendus publics les paramètres des algorithmes locaux de Parcoursup pour trier les candidatures et la Cour des comptes a estimé qu'utiliser le lycée d'origine comme critère rompait l'égalité entre lycéens. Pour éviter la multiplication des recours et assurer une véritable égalité des chances, ne serait-il pas opportun d'anonymiser le lycée d'origine ?

M. Pierre-Yves Bournazel. Le revenu universel pourrait-il être une solution contre la précarité étudiante ? Qu'envisagez-vous à long terme pour améliorer le logement étudiant ? Nos politiques publiques doivent être renforcées et les collectivités territoriales davantage impliquées. Enfin, qu'en sera-t-il du plan de relance pour nos universités à l'issue de cette crise ?

Mme Maud Petit. Pourrait-on envisager que l'engagement des étudiants en santé qui ont participé à la gestion de la crise soit validé par des crédits ECTS, puisque c'est une expérience formatrice ? L'exonération des loyers des logements CROUS se poursuivra-t-elle en juin ? Quelles mesures sont prévues pour améliorer Parcoursup, afin qu'il atteigne son objectif d'une transition réussie entre secondaire et supérieur ?

Mme Muriel Ressiguier. La crise a mis en avant le manque de moyens alloués à la recherche. Il faut notamment réorienter les sommes consacrées au crédit impôt recherche, dont la Cour des comptes juge l'efficacité incertaine. Une politique volontariste en faveur de la recherche, qui ne privilégie plus le privé et les profits immédiats au détriment de la recherche fondamentale, moins rentable, est nécessaire. Ces dernières années, des recherches, notamment sur les coronavirus, ont dû être interrompues suite à la baisse drastique des dotations. Allez-vous redonner toute sa place à la recherche fondamentale et doter les chercheurs de moyens conséquents ?

Mme Cécile Rilhac. 162 000 étudiants restent hébergés dans les CROUS. Si certains vont pouvoir rentrer chez eux, ce n'est pas le cas des étudiants ultramarins et étrangers. Quelles mesures prendrez-vous ? Ferez-vous quelque chose pour les associations qui les aident ?

Mme Elsa Faucillon. Comptez-vous prolonger les contrats de doctorants qui ne sont pas liés à l'État mais à des associations, des ONG ou des collectivités ? La crise sanitaire vous incite-t-elle à revoir certains aspects du projet de loi de programmation pluriannuel de la recherche, qui multiplie les statuts précaires au sein de la recherche ?

Mme la ministre. La seule façon de s'assurer du pilotage du budget de la recherche, c'est de s'assurer de la qualité des projets, évaluée par les pairs. On ne peut jamais prédire quel sujet répondra aux défis auxquels sera confrontée notre société, c'est grâce aux connaissances accumulées que l'on disposera au bon moment d'éléments de réponse.

La recherche sur le coronavirus était financée, sans quoi nous n'aurions pas été les premiers à séquencer le génome ou à avoir compris l'histoire naturelle du virus : une fois de plus, la recherche française a montré son excellence. Mais qui aurait pu anticiper le besoin de faire le lien entre recherche fine en hygrométrie et transmission d'un virus, ou de développer les techniques de fouille de données numériques pour un suivi des malades ?

Parce que nous finançons en permanence l'ensemble de la recherche, nous sommes en mesure, à un moment donné, d'utiliser les connaissances produites. Penser la recherche en termes utilitariste n'a aucun sens mais il faut savoir organiser le passage de ces connaissances fondamentales aux solutions techniques et économiques. C'est là que nous devons progresser.

L'investissement dans la recherche se compose d'un tiers d'argent public, qui finance les recherches fondamentale et académique, et de deux tiers d'argent privé, qui soutiennent la R&D. Si un laboratoire public met au point un prototype de vaccin, ce sont des entreprises privées qui auront la charge de son développement et de sa production. Ainsi, nos équipes de recherche ont travaillé, pour la conception des tests virologiques et sérologiques, avec des biotechs et des entreprises œuvrant par anticipation à la production et la mise sur le marché. Cela doit devenir notre façon normale de travailler, et nous devons investir massivement pour cela dans la recherche fondamentale, en veillant à ce que, dans un contexte économique compliqué, l'investissement des entreprises ne se tarisse pas.

Je peux entendre que les 25 milliards d'argents publics que nous allons investir dans la recherche publique ne sont pas suffisants, mais comparons-les aux 50 millions investis entre 2012 et 2017 ! C'est un investissement d'une ampleur inédite, dont l'objectif n'est évidemment pas d'accroître la précarité des chercheurs mais, entre autres, de revaloriser fortement leurs salaires. Participant au soutien à l'investissement privé, le crédit impôt recherche est quant à lui un outil indispensable, dont l'usage doit évidemment être contrôlé.

Nous n'avons pas fait de bilan de la précarité durant le confinement, mais ouvert des guichets, auxquels peuvent s'adresser tous les étudiants ayant besoin d'aide. L'essentiel reste de faire connaître ce dispositif pour qu'ils s'en emparent davantage et bénéficient des 80 millions mis à disposition des établissements et des équipes pédagogiques pour répondre à des besoins immédiats, individuels et concrets qu'ils sont mieux à même d'identifier que les services centraux du ministère. S'y ajoutent 80 millions gérés au plan national et consacrés à des aides plus systémiques, très souples et destinées aux boursiers comme aux non-boursiers, dont les demandes sont parfois tout aussi légitimes. Tant qu'il y aura des demandes, nous les satisferons, c'est la manière la plus efficace d'être réactifs.

À circonstances exceptionnelles décision exceptionnelle : nous dérogerons pour la prochaine rentrée à l'indexation des droits d'inscription sur l'inflation et il n'y aura pas d'augmentation.

Outre la réflexion menée avec les associations sur l'aide globale d'autonomie – c'est une ambition complexe, car les financements ont de multiples sources –, nous travaillons à la rénovation des logements étudiants et à un plan de relance pour les universités, qui pourraient faire l'objet d'un plan global.

Le Conseil constitutionnel a validé le processus de Parcoursup ; il a réaffirmé que les décisions de jurys étaient souveraines, indiqué que les établissements devaient transmettre les critères utilisés pour le classement des élèves et maintenu la possibilité pour un étudiant d'obtenir des informations le concernant. Quand tout, dans la procédure Admission post-bac (APB), était régi par les machines, le Gouvernement et sa majorité peuvent être fiers d'avoir remis l'humain au cœur du système.

La loi d'urgence autorise la prolongation des contrats doctoraux, que l'État prendra en charge pour les contrats qu'il finance déjà. Nous travaillons avec les autres financeurs que sont les régions et certaines associations pour définir les critères d'éligibilité, les procédures et les modalités de la prolongation. Les écoles doctorales, à qui il revient de sélectionner les dossiers et d'entreprendre les démarches, doivent savoir à qui s'adresser pour porter la voix de leurs doctorants.

Vous avez habilité le Gouvernement à prendre une ordonnance pour modifier les modalités de contrôle des connaissances. Dans ce cadre, il appartient à chaque établissement, au travers de CTS ou de validation d'acquis, de valoriser les étudiants soignants qui ont participé à la gestion de la crise.

Pas moins de 62 000 étudiants d'outre-mer ou étrangers ont dû rester dans leur résidence universitaire. Les demandes des étudiants ultramarins, que nous avons reçus avec Annick Girardin, étaient majoritairement liées au coût du billet d'avion. Le ministère des outre-mer a négocié des tarifs préférentiels avec Air France et Air austral pour leur retour.

L'arrêté et le décret du 3 avril 2020 conditionnant l'obtention des diplômes à une certification en langue anglaise étaient prêts depuis le mois de novembre – la crise n'a donc pas servi de prétexte à leur publication. Cette certification, qui sera financée par l'État, doit faire l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. Ce n'est pas encore le cas de notre propre organe de certification, le CLES, que nous nous efforçons pourtant de développer. Nous avons donc engagé des discussions avec les organismes certificateurs remplissant ces critères. Ces textes ne consacrent pas davantage un abandon des langues européennes : nous sommes conscients des besoins et travaillons à la certification dans d'autres langues que l'anglais.

Mme Géraldine Bannier. Une assistante sociale en CROUS m'a saisie sur l'aide de 200 euros, qu'elle estime trop juste pour les étudiants privés de revenus et de soutien familial, sur la possibilité de proroger de quelques mois ou d'une année supplémentaire les droits à bourse ainsi que sur la charge de travail colossale qui échoit aux équipes sociales des CROUS pour répondre à toutes les demandes d'aide.

Mme Constance Le Grip. Comment le Gouvernement travaille-t-il à la libération de la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, condamnée en Iran à cinq ans de prison ? Les universités sont-elles en mesure de répondre aux questions des étudiants concernant les stages qui conditionnent l'obtention du master II, décalés ou interrompus par la crise ? Enfin, il est bon d'avoir retiré du site etudiant.gouv.fr la photo, inappropriée et condescendante, qui illustre l'aide de 200 euros.

Mme Sophie Mette. Comment comptez-vous prendre en charge les dépenses courantes et le loyer des étudiants qui ne pourront rentrer en France cet été, étant entendu que les subventions du CROUS sont réparties sur dix mois ? Les bourses peuvent être étendues aux mois de juillet et août, à condition que les cours se poursuivent au-delà du 1^{er} juillet et que les parents ne résident pas dans un autre pays européen ou méditerranéen. Quelles solutions imaginez-vous pour ces étudiants ? Des accords internationaux leur permettront-ils de rentrer cet été ?

M. Régis Juanico. Confirmez-vous que les conseils d'administration des universités dont les mandats ont été prolongés doivent s'en tenir à la gestion des affaires courantes et qu'ils ne peuvent décider, par exemple, de fusionner deux universités comme Lyon I et Lyon III ?

Si la formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup s'est bien déroulée malgré le confinement, il ne semble pas que la crise ait fait gagner la procédure en transparence... La Cour des comptes a pointé les disparités territoriales en montrant que l'accompagnement personnalisé n'avait pas été assuré dans tous les lycées et que la reprise des cours, incertaine, n'y concourrait pas davantage.

Mme Sandrine Mörch. Les étudiants en PACES à Toulouse s'inquiètent de voir le format et la durée des épreuves du concours modifiés, ce qui augmentera fortement le facteur chance et pénalisera potentiellement ceux qui s'y préparent depuis des mois, parfois des années. Ne serait-il pas possible de configurer le parc des expositions de Toulouse pour que, dans le respect des règles sanitaires, les étudiants puissent, comme à Lyon ou à Montpellier, plancher dans des conditions de temps et d'examen normales ?

M. Laurent Garcia. Concernant l'arrêté et le décret publiés le 3 avril qui rendent obligatoire la certification en langue anglaise, vous avez dit rechercher des organismes

certIFICATEURS EXTÉRIEURS. Quels délais vous êtes-vous fixés ? Poursuivez-vous le dialogue avec les équipes universitaires pour que le plurilinguisme continue d'être pris en compte dans les études supérieures ?

Mme Agnès Thill. Selon le syndicat SGEN-CFDT, le ministère s'est contenté d'initier une remontée des demandes de prolongation des contrats doctoraux sans donner d'information aux établissements sur la façon dont ils pourraient être financés ; certains limitent donc cette possibilité en fonction de leur budget disponible. Comment s'assurer que tous les contrats seront éligibles, sans démarche supplémentaire ? Pouvez-vous détailler leur financement ?

Mme Sylvie Charrière. Un plan de relance de la recherche est annoncé et notre quête de souveraineté ne se réduira pas au domaine de la santé. Hormis les 5 milliards d'euros supplémentaires annoncés par le Président de la République, le Gouvernement annoncera-t-il une nouvelle hausse des crédits de la recherche ? Comment seront-ils répartis ?

Mme Michèle Victory. Pouvez-vous nous assurer que les 400 millions d'euros bénéficieront à l'ensemble des contrats doctoraux ? Sélectionner ceux qui auraient été le plus affectés ne sera-t-il pas discriminant ? La crise a montré combien il était nécessaire que les universités travaillent autrement. Des moyens supplémentaires seront-ils donnés aux départements qui, dépourvus d'université, se sont lancés dans la voie du campus connecté ?

M. Fabrice Le Vigoureux. Qu'en est-il des candidatures d'étudiants étrangers pour la prochaine rentrée ? Peut-on parler d'ores et déjà d'une année blanche ? Avec une plus grande part faite aux cours à distance, est-ce encore nécessaire de construire des amphis ou faut-il revoir les plans des futurs campus ?

Mme Danièle Cazarian. Quand les étudiants, inquiets à juste titre pour leur santé, auront-ils connaissance des protocoles sanitaires prévus pour la rentrée ?

Mme Fannette Charvier. Le secteur spatial aura beaucoup souffert de la crise, avec des effets estimés à 1 milliard d'euros sur les revenus de la filière. Même si le CNES accompagne les entreprises en difficulté, des inquiétudes se font jour quant au maintien des budgets publics. Pourriez-vous détailler le plan de relance auquel travaillent les ministères de l'économie, des armées et de la recherche ?

Mme Florence Provendier. Si la coopération internationale entre chercheurs est une réalité, elle entre en tension avec les discours nationalistes et les tentatives d'appropriation des résultats. La lutte contre le covid-19 doit être l'un des « objectifs du développement durable » dont la charte a été signée par 193 États. Comment la France entend-elle participer au partage des connaissances afin que les traitements et les vaccins soient accessibles à tous ?

M. Stéphane Testé. Certaines écoles de commerce ont choisi d'annuler leurs concours d'entrée – tout en ne remboursant que 50 % des frais d'inscription – et d'opter pour un recrutement sur dossier, d'autres ont repoussé les épreuves d'admission en juillet. Comment harmoniser les délais d'acceptation afin que les élèves de classe préparatoire ne soient pas confrontés à un choix cornélien – refuser une proposition en mai au risque de ne rien obtenir en juillet ?

Mme Béatrice Piron. Quel est le calendrier de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche ? Dans le numérique, largement dominé par les géants américains, la France a un rôle à jouer, pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. C'est le ministère des affaires étrangères qui mène les négociations concernant la libération de Fariba Adelkhah et organise le soutien consulaire apporté à cette chercheuse. Cela ne m'empêche pas d'échanger, quand bien même les discussions avec l'Iran sont toujours difficiles.

Il est possible de décaler jusqu'au 31 décembre les stages de master II, les étudiants trouveront les informations nécessaires auprès de leur établissement.

La crise n'a pas eu d'effets sur les demandes d'inscription ou les préinscriptions des étudiants étrangers. Si les déplacements demeurent contraints en septembre, nous veillerons à les accueillir dans nos établissements en leur offrant des formations à distance.

Les professeurs principaux de terminale, dont je salue la mobilisation durant cette période compliquée, ont pu, grâce à des sessions virtuelles, accompagner leurs élèves ; ils continueront de le faire durant toute la procédure de Parcoursup...

M. le président Bruno Studer. La mauvaise qualité de la transmission m'oblige à mettre fin à cette audition. Je remercie Mme la ministre d'avoir accepté notre invitation. Peut-être pourra-t-elle répondre aux dernières questions lors d'une prochaine session ou me faire part de ses réponses, que je ne manquerai pas de vous transmettre.